

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission



**REUNION DES MINISTRES EN CHARGE DES TRANSPORTS
SUR LE PROJET DE LA BOUCLE FERROVIAIRE ABIDJAN-
OUAGADOUGOU-NIAMEY-COTONOU-LOME**

(Abidjan, le 05 mai 2023)

DECLARATION DES MINISTRES

Nous,

Ministres en charge du transport ferroviaire des Etats du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo ;

Réunis le 05 mai 2023 à Abidjan en Côte d'Ivoire, sur instruction du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, Son Excellence Monsieur **Mohamed BAZOUM**, Président de la République du Niger et à l'invitation de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, représentée par le Commissaire du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports, pour des concertations sur l'évaluation et l'accélération de la mise en œuvre du projet Régional de la Boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé ;

Vu le Traité modifié de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu le Protocole additionnel n° II relatif aux politiques sectorielles de l'UEMOA, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ;

Vu le Schéma Directeur d'Interconnexion Ferroviaire de la CEDEAO ;

Vu la Décision n°02/2014/CM/UEMOA du 27 mars 2014 portant adoption du Programme d'actions Prioritaires de Développement du Transport Ferroviaire dans l'espace UEMOA ;

Considérant l'importance et le rôle des infrastructures et des services de transport dans le développement politique, économique et social ainsi que l'intégration des Etats membres de l'UEMOA, visant à approfondir leur participation dans la mondialisation ;

Convaincus de la nécessité d'engager, sans délai, des mesures vigoureuses pour la réhabilitation des infrastructures ferroviaires existantes et la construction de nouvelles lignes aux normes et standards internationaux en vue de faciliter l'interconnexion et l'interopérabilité ferroviaires au sein de l'Union ;

Conscients de la nécessité d'une approche régionale et concertée devant permettre d'améliorer la coordination du développement harmonieux des réseaux ferroviaires régionaux dans l'espace UEMOA ;

Résolus à soutenir le développement des infrastructures ferroviaires dans l'espace UEMOA dans le cadre du Programme d'Actions Prioritaires de Développement du Transport Ferroviaire dans l'espace UEMOA ;

Rappelant le rôle de la Commission de l'UEMOA qui est de coordonner et de faciliter l'harmonisation des politiques communautaires, notamment celles relatives aux infrastructures et aux transports dans l'espace UEMOA ;

Considérant la nécessité pour les Etats membres de l'Union de mettre en commun

des moyens et de conjuguer leurs efforts en vue de relever les défis de modernisation et de développement des infrastructures ferroviaires ;

Réaffirmons notre ferme volonté de conjuguer nos efforts pour une mise en œuvre concertée du projet de la boucle ferroviaire ;

Saluons les avancées notables dans la mise en œuvre du projet notamment la résolution des contentieux existants au niveau des Etats, ouvrant ainsi la voie à l'accélération de la mise en œuvre du projet ;

Après avoir pris connaissance des conclusions et recommandations de la réunion des experts tenue à Abidjan du 02 et 04 mai 2023 pour l'évaluation et l'accélération du projet régional de la Boucle Ferroviaire :

1. **nous engageons** à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre du projet régional de la Boucle Ferroviaire, notamment son plan d'actions ;
2. **invitons** la Commission de l'UEMOA à prendre des mesures spécifiques en vue de la mobilisation du financement pour la réalisation des études du projet de la boucle ferroviaire en relation avec les Etats ;
3. **prenons** l'engagement d'accélérer la transposition de la Directive n°01/2014/CM/UEMOA du 27 mars 2014 portant sur l'harmonisation des normes et standards en matière de réhabilitation et de construction des infrastructures ferroviaires et des options institutionnelles de gestion des réseaux ferroviaires dans les États membres de l'UEMOA ;
4. **adoptons** le Document actualisé de mise en œuvre du Projet de la Boucle ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé et le Plan d'Actions, tels qu'annexés à la présente Déclaration ;
5. **approuvons** le projet de Décision instituant la Boucle Ferroviaire à prendre par la Commission de l'UEMOA ;
6. **demandons** à la Commission de l'UEMOA d'engager la réflexion pour la mise en œuvre des projets relatifs aux autres corridors ferroviaires de l'espace communautaire ;
7. **prenons** acte de la demande d'inscription de la ligne Lomé-Blitta-Ouagadougou dans le projet régional de la boucle ferroviaire formulée par le Burkina Faso et le Togo et les invitons à adresser une requête, à cet effet ;
8. **saluons** l'accompagnement de la Banque Ouest Africaine de Développement, de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale ainsi que tous les partenaires au développement, le secteur privé et les autres acteurs techniques et financiers du secteur des transports à continuer de soutenir la mise en œuvre de la boucle ferroviaire et plus globalement le

Programme de développement du transport ferroviaire dans l'espace
UEMOA

9. **encourageons** les partenaires techniques et financiers à soutenir le plan d'actions adopté à l'occasion de la réunion des Ministres.

Fait à Abidjan, le 05 mai 2023

Pour le Bénin

Pour le Burkina Faso

Edgard Pierre Roch QUENUM

Représentant le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable

Anûuyirtole Roland SOMDA

Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière

Pour la Côte d'Ivoire

Pour le Niger

Amadou KONE

Ministre des Transports

Oumarou MALAM ALMA

Ministre des Transports

Pour le Togo

Komlan TINDANO

Représentant du Ministre des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires